



Communiqué de Presse

Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté : installation

Dijon, le vendredi 27 mai 2016

En Bourgogne-Franche-Comté, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a tenu sa réunion d'installation à Dijon ce jeudi 26 mai 2016 afin d'être opérationnelle le plus rapidement possible. Elle délibérera régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur les évaluations environnementales des plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

La première réunion aura lieu le 7 juillet.

Les dossiers devront être déposés à la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement¹ (DREAL) qui en assurera l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du Président de la MRAe.

Les avis et décisions seront publiés sans délais et transmis aux autorités administratives compétentes. Le public y aura accès via un site internet dédié : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

La réforme de l'autorité environnementale en région est entrée en vigueur avec le décret du 28 avril 2016 et la nomination des membres des missions régionales, publiée au Journal Officiel du 19 mai 2016.

La MRAe Bourgogne-Franche-Comté est composée de :

Philippe DHENEIN, membre permanent du CGEDD (coordonnateur de la MIGT de Lyon) président de la mission

Hubert GOETZ, membre permanent du CGEDD (MIGT de Lyon)

Jean-Pierre NICOL, suppléant, membre permanent du CGEDD (MIGT de Lyon)

Collette VALLEE, membre associé, commissaire enquêteur dans le département de la Saône-et-Loire

Hervé RICHARD, membre associé, directeur de recherche, Université de Bourgogne-Franche-Comté à Besançon

Gudrun BORNETTE, suppléante, membre associé, directeur de recherche, Université de Bourgogne-Franche-Comté à Besançon

Cette réforme de l'autorité environnementale améliore la transposition du droit européen en matière de prise en compte de l'environnement et d'information des citoyens. Elle permet de répondre à un avis motivé de la Commission Européenne, sans alourdir les procédures. Un bilan sera tiré à la fin 2016, au terme d'un premier semestre de fonctionnement.

Contact presse :

Maud de Crépy : 01 40 81 68 11

Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites internet de la DREAL et de l'Autorité Environnementale

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

¹ DREAL : evaluation.environmentale.dreal.bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr